**Prise de position sur la philanthropie au MÉPACQ**

**Assemblée générale du 4 et 5 décembre 2024**

**Contexte**

Depuis le 1er janvier 2023 au Canada, les grandes fondations privées au capital de 1 million de dollars et plus ont l’obligation de distribuer chaque année 5 % plutôt que 3,5% de leurs actifs à des œuvres de bienfaisance. La plupart des fondations distribue seulement le minimum requis par la loi. Ce qui explique pourquoi plusieurs fondations, dont la fondation Lucie et André Chagnon (FLAC), ont multiplié les annonces et amoindri la reddition de compte pour se conformer à ce changement de la loi.

Du côté du gouvernement, on entend de plus en plus un discours qui mentionne la soi-disant complémentarité entre les fonds publics et l’argent privé sur divers enjeux du filet social ([hébergement](https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2024-03-09/combien-coute-une-vie-de-femme.php)[[1]](#footnote-1), [pauvreté](https://www.pauvrete.qc.ca/comm-240228/)[[2]](#footnote-2), [éducation](https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-09-22/fondations-de-cegeps/des-fonds-de-quebec-en-fonction-des-dons.php)[[3]](#footnote-3), [santé](https://mqrp.qc.ca/2020/01/bell-canada-placote-pour-sa/)[[4]](#footnote-4)), dont le financement des organismes communautaires autonomes.

**Historique du dossier au MÉPACQ**

Le MÉPACQ et les tables régionales ont enclenché des travaux pour analyser cette tendance, s’outiller et susciter des échanges.

* La Table des groupes populaires de la Côte-Nord, la TROVEP de la Montérégie et le Regroupement des organismes d’ÉPA de la Mauricie (ROÉPAM) ont produit le document :

 *La modernisation des programmes destinés au communautaire :*

<https://mepacq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/06/Fondations.pdf>

* Un comité de travail au MÉPACQ a été formé et a réalisé :
	+ Un atelier à l’assemblée générale de mars 2023;
	+ Un outil publié en décembre 2023 :

*Le gouvernement, les fondations et le communautaire – Quand le monde des affaires se mêle de nos affaires*

 <https://mepacq.qc.ca/tool/philanthropie/>

**RODCD et RQ-ACA**

Des démarches ont lieu en ce moment au Réseau québécois de l’action communautaire autonome (RQ-ACA) et au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) pour réfléchir aux enjeux de la philanthropie. Ces processus amèneront probablement à des prises de position dans ces deux regroupements dont est membre le MÉPACQ.

**Prises de positions**

Dans ce contexte, le MÉPACQ a consulté ses membres afin de prendre des positions sur le sujet de la philanthropie lors d’une assemblée générale les 4-5 décembre 2024. Les revendications suivantes sont alimentées par nos travaux des dernières années et sont précédées des postures du MÉPACQ qui orientent nos actions depuis des années.

**\*Attention\***

La présente démarche et les revendications qui ont émergées ne visent aucunement à pointer du doigt les groupes communautaires qui réfléchissent ou acceptent de l’argent des fondations. C’est le sous-financement chronique du communautaire par le gouvernement qui nous met dans une situation de précarité financière intenable. De la même manière qu’on critique le gouvernement pour la privatisation du système de santé, sans blâmer les individus qui essaient d’accéder à des soins par le privé, faute de choix.

Le gouvernement et le milieu des affaires tirent avantage à diviser pour mieux régner. Le financement des fondations ne sera jamais du financement public à la mission. Des groupes auront de l’argent, d’autres non. Le moteur de notre démarche est la solidarité, la volonté de ne laisser personne derrière, d’adopter une posture critique et de mettre au cœur de cet enjeu notre mission de transformation sociale.

Pour mieux comprendre les revendications, on vous invite à consulter notre guide sur le sujet : [Quand le monde des affaires se mêle de nos affaires](https://mepacq.qc.ca/tool/philanthropie/)



**Postures historiques**

1. Revendique de **taxer massivement la richesse** et de **réinvestir massivement dans le filet social** (programmes sociaux, services publics et le communautaire), afin d’assurer des conditions de vie décentes pour toutes et tous.
2. Affirme que c’est la **responsabilité de l’État** et des gouvernements de s’assurer du bien commun et de renforcer le filet social.
3. Considère la culture philanthropique comme une forme de **privatisation du filet social** et une tendance qui sert à justifier le désengagement de l’État et l’austérité.
4. Dénonce **l’évitement fiscal** derrière les fondations qui prive l’État d’importants revenus et qui dégrade le filet social et augmente les inégalités.
5. Souligne les nombreuses **atteintes à l’autonomie** (de financement, de pratiques, de mode de fonctionnement, d’alliances, etc.) des groupes communautaires induites par la culture philanthropique.
6. Milite pour **un financement public à la mission** des organismes communautaires autonomes à la hauteur des besoins comprenant une indexation annuelle et une pleine reconnaissance de leur rôle.

**Revendications**

*Considérant :*
[*Les enjeux de la culture philanthropique*](https://mepacq.qc.ca/tool/philanthropie/) *sont nombreux et très préoccupants pour notre démocratie, notre filet social et le mouvement de l’action communautaire autonome. La philanthropie favorise les personnes les plus riches de la société. La culture philanthropique participe à la déresponsabilisation de l’État face aux besoins essentiels de la population. Elle alimente le mythe que le privé est mieux placé pour gérer des fonds. Elle fait également partie des problèmes de notre système fiscal. Elle augmente les inégalités et impose une influence plus grande du privé dans le domaine social.*

Que le MÉPACQ…

1. Dénonce le désengagement de l’État ainsi que **les orientations ou les pressions gouvernementales** pour que les groupes se tournent vers le financement privé ou « diversifient » leur financement.
2. S’oppose à toutes tentatives **d’inclure la philanthropie sous toutes ses formes** **dans des stratégies gouvernementales** de financement ou de reconnaissance des organismes communautaires autonomes (ex. : PAGAC, loi, politique, table de partenaire, etc.).
3. Dénonce l’attribution de **fonds publics aux fondations** (partenariats public-privé/philanthropique) et la sous-traitance de la gestion des fonds publics par les fondations.
4. Dénonce **l’influence des acteurs philanthropiques sur les politiques publiques**.

*Considérant :*
*Les fondations et la culture philanthropique renforcent l’idée que la démocratie passe par la concertation étroite entre le gouvernement, le privé et le communautaire. Elles alimentent le mythe que nous avons des intérêts communs et qu’une collaboration égalitaire sans rapport de pouvoir peut être établie. Pourtant, ce sont des acteurs privés avec d’énormes privilèges et pouvoirs dont l’existence même contribue aux inégalités sociales. Ce sont plutôt les luttes sociales et la construction d’un rapport de force qui a permis dans l’histoire d’obtenir des gains sociaux.*

Que le MÉPACQ…

1. **Remette en question la notion de collaboration** et de concertation entre les fondations et le mouvement communautaire autonome puisque ce sont des acteurs privés incompatibles avec une vision de transformation sociale axée sur la lutte aux injustices.

Regroupements et interlocuteurs ministériels

*Considérant :*
*Les regroupements d’organismes communautaires ont été notamment mis sur pied par leurs membres pour représenter leurs intérêts face au gouvernement. L’indépendance, la cohérence, la crédibilité et l’autonomie des regroupements sont essentielles à ce qu’ils puissent jouer ce rôle d’interlocuteur ministériel et exiger fermement un financement public en s’opposant aux pressions pour la « diversification » du financement. Le recours à du financement philanthropique risque de nuire à ce rôle et d’éloigner le regroupement des intérêts et des réalités de l’ensemble de ses membres. Il est primordial de mettre au centre des préoccupations et des discussions les réalités des groupes dont les missions sont les moins financées et reconnues de notre secteur.*

Que le MÉPACQ…

1. Revendique que l’interlocuteur ministériel du secteur de la défense collective des droits, soit le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) et que l’interlocuteur de l’action communautaire autonome, soit le Réseau québécois de l’action communautaire autonome (RQ-ACA) ne se tourne pas vers le financement philanthropique.
1. <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2024-03-09/combien-coute-une-vie-de-femme.php> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.pauvrete.qc.ca/comm-240228/> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-09-22/fondations-de-cegeps/des-fonds-de-quebec-en-fonction-des-dons.php> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://mqrp.qc.ca/2020/01/bell-canada-placote-pour-sa/> [↑](#footnote-ref-4)